

# COMMUNE DE VISSAC-AUTEYRAC

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25/02/2020

---

Présents : Mesdames Amandine GARDES, Michèle MALFANT, Marie-Christine MERLE, Séverine PORTAL, Messieurs Patrick BEAUNE, Philippe CHABANON, Laurent GERENTON, Thierry PAPARIC.

Absents excusés : Messieurs Pierre TOURETTE et Rémi ROUX

Secrétaire de séance : Madame Séverine PORTAL

Vote à main levée.

Guylaine VIDAL, secrétaire de mairie assistait à la réunion.

### **Ordre du jour :**

**Validation du compte rendu du 05/11/2019.** Vote : pour à l'unanimité (8 voix)

#### **1- Adhésion au CNAS (Comité Nationale d'Action Sociale)**

Le Conseil Municipal **DECIDE** de se doter d'une action sociale de qualité permettant de renforcer la reconnaissance de ses salariés et l'attractivité de la collectivité, et à cet effet d'**adhérer** au CNAS à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Cette adhésion est renouvelée annuellement par tacite reconduction. Le Conseil Municipal autorise en conséquent Madame le Maire à signer la convention d'adhésion au CNAS.

Vote : pour à l'unanimité (8 voix)

#### **2- Modification des statuts du Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire**

Le Conseil Municipal **APPROUVE** les nouveaux statuts du Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire et leur Annexe1, **PREND ACTE** et **APPROUVE** l'adhésion au Syndicat des 10 Etablissements Publics de Coopération Intercommunal (EPCI) à fiscalité propre.

Vote : pour à l'unanimité (8 voix)

#### **3- Contrats d'assurance des risques statutaires**

Madame le Maire expose : La nécessité pour la commune de Vissac-Auteyrac de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents. Le Centre de gestion peut souscrire un tel contrat pour le compte des collectivités, en mutualisant les risques.

Le Conseil Municipal **DECIDE** de charger le Centre de gestion de la Haute-Loire de lancer une procédure de marché public, en vue le cas échéant, de souscrire, pour son compte et pour les quatre années à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, des conventions d'assurance, auprès d'une entreprise d'assurance agréée.

Vote : pour à l'unanimité (8 voix)

#### **4- Indemnité de conseil du receveur municipal.**

Le Conseil Municipal **DECIDE** d'allouer au receveur municipal, l'indemnité de confection des documents budgétaires et l'indemnité de conseil visés par les textes précités à un taux de 100 %.

Vote : pour (7 voix), Contre (1 voix : Patrick BEAUNE)

#### **5- Caution bancaire carrière de briançon.**

Le Conseil Municipal **DECIDE** de souscrire à l'offre faite par le Crédit Agricole Loire Haute-Loire pour assurer la garantie financière de la carrière de Briançon, qui est la même que celle de l'année écoulée.

Le Conseil Municipal **AUTORISE** Madame le Maire à signer le contrat avec cet organisme bancaire.

Vote : pour à l'unanimité (8 voix)

6- **Validation de la convention déneigement ancienne RN 102.**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que plusieurs réunions ont eu lieu entre les 4 maires signataires de cette convention et celle-ci a pu être actualisée.

Le conseil Municipal **VALIDE** la nouvelle convention de déneigement de l'ancienne RN 102.

Vote : pour à l'unanimité (8 voix)

7- **Approbation des comptes de gestion 2019 :**

Madame le Maire laisse la parole à Monsieur Thierry PAPARIC et sort de la salle.

Le Conseil Municipal **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote : pour à l'unanimité (8 voix)

8- **Approbation des comptes administratifs 2019 :**

*Le vote du compte administratif intervient, au cours de la séance, après le vote du compte de gestion.*

*Madame le Maire donne la parole à Monsieur Thierry PAPARIC et se retire de la salle.*

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Thierry PAPARIC délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Madame Michèle MALFANT, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépense ou déficit	Recette ou excédent	Dépense ou déficit	Recette ou excédent	Dépense ou déficit	Recette ou excédent
<b>COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL</b>						
Résultats reportés		50 259.64 €	33 244.79 €			17 014.85 €
Opérations de l'exercice	265 178.77 €	342 548.17 €	153 427.44 €	148 658 €	418 606.21 €	491 206.17 €
<b>TOTAUX</b>						
Résultats de clôture		127 629.04 €	38 014.23 €			89 614.81 €
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULES</b>						
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>127 629.04 €</b>	<b>38 014.23 €</b>			<b>89 614.81 €</b>

9- **Attribution de subventions 2020.**

- 30€ par lycéen ou collégien pour un voyage scolaire dont le montant est supérieur à la somme allouée
- 200 € / enfant pour l'école de Lachaud,
- 50 € pour le transport scolaire entre les sites de Lachaud et Siaugues pour les enfants de la commune.

Vote : Pour à l'unanimité (8 voix)

10- **Divers :**

Bennes encombrants : du 9 au 15 juillet à Auteyrac et du 13 au 18 août à Lachaud.

Madame le maire lève la séance à 22h

Fait à Lachaud-Curmillhac, le 27/02/2020

La secrétaire de séance, Madame Séverine PORTAL

